VOL. X. MANITOBA. No. 42

LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 17 MARS 1881

E. LEMIRE,

Rue Notre-Dame, WINNIPEG.

Informe respectueusement le public de Winnipeg et des environs qu'il est maintenant en état de fabriquer et réparer toute espece d'instruments aratoires, voitures, wagons, charrettes, etc.

Aussi il fera sur commande des herses, jougs à bœufs, chaloupes, bacs et bateaux, le tout des mieux finis et exécuté par des hommes compétents.

Ferrage des chevaux, ouvrage de forge et toutes sortes de réparations promptement et habilement exécutées.

—

Toutes commandes laissées à la boite 17. bureau de poste, St Boniface, recevront une immédiate attention.

LE

Cathologue Illustre de Vick.

—o—

Pour 1881, 120 pages, 600 gravures, 1 gravure en couleur avec la description des plus belles fleurs et plantes et la maniere de les cultiver. Prix 10 centins.

VICK'S FLOWER AND VEGETABLE GARDEN 175 pages, 6 gravures en couleur, 500 gravures, 50 centins broché, relié en toile $1.00, en anglais et en allemand.

VICK'S ILLUSTRATED MONTHLY MAGAZINE 32 pages, 1 gravure en couleur à chaque numéro et plusieurs autres gravures. Prix pour un an $1.25 ; 5 copies pour $5.00. 1 copie comme échantillon 10 centins ou 3 copies pour 25 centins. Adressé :

JAMES VICK,
Rochester, N. Y.

10 février 1881.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la Legislature de Manitoba, après l'ajournement de la présente session qui doit s'assembler en mai prochain, pour obtenir un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Meadow Lea et Lac Manitoba, avec pouvoir de construire et mettre en opération un chemin de fer, commençant à la station de Meadow Lea sur le chemin de fer Pacifique Canadien, et se dirigeant de là au Nord Ouest à un point sur le Lac Manitoba à ou près du Lac Francis.

T. S KENNEDY.
de Kennedy et Sutherland.
Solliciteurs pour les requerants.

Daté à Winnipeg 10 Mars, 1881. 4f

A Vendre

Deux magnifiques chevaux dont l'un âgé de six ans et l'autre de cinq ans. Pour autres details s'adresser à ce bureau.

M. E. ROY,

EPICIER,

VIS-A-VIS DU MAGASIN DE

STOBART, EDEN & Cie,

GRANDE RUE, WINNIPEG.

—o—

M. E. ROY informe ses nombreuses pratiques et tout le public, qu'il tient un magasin d'Epiceries de première classe. Aussi des liqueurs choisies qu'il vendra à des prix qui défient toute compétition.

Pour le Carême :—Plusieurs espèces de poissons frais et salé venant de la Province de Québec.

N'oubliez pas d'aller visiter son magnifique magasin, porte voisine de la Banque Imperial.

M. E. ROY.

STOBART, EDEN ET CIE.

Fetes de Noel et du Jour de l'An!

Mouchoirs en dentelle	Mouchoirs en soie
do brodés	do en toile
do de Paris	do piqués en surjet.

Chatelaines Françaises, Boites de fantaisie,
Porte-Jupes, en argent,
Ceintures avec bourse,
Capelines Françaises, brodées,
Patrons de Pantoufles,
Articles de Toilette.

Châles et Nuages en dentelle et au crochet. Laine de fantaisie. Bas en Soie, en Cashmere et en Mérinos.

Un lot d'Articles en Dentelle et Fichus Francais.

Toujours en mains— Un assortiment de

Fil a Coudre de Clark, M. E. Q.

STOBRT, EDEN & CIE

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotes, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, détoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très estimé ou l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent ; et on n'a pas connaissance d'un seul cas ou il na pas donné satisfaction. lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont charmes de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète ; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné ; peuvent-être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous temoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.
Agent pour la Province de Manitoba
Grande Rue Winnipeg

DANIEL CAREY

AVOCAT, NOTAIRE, &C

Grande Rue - Winnipeg,

Vis-a-vis le Palais de Justice.

ARGENT PRETE SUR PROPRIETES FONCIERES.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,

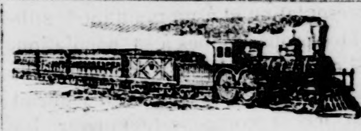
SOLLICITEUR,

PROCUREUR ET

NOTAIRE PUBLIC

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.



Chemin de fer Pacifique Canadien.

—o—

LE ET APRES

Mercredi 1 Decembre 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

L'Express laissera Selkirk tous les jours, excepté les dimanches, à 7.00 am, Winnipeg 8.15, la Jonction de St. Boniface 8.45, Niverville 9.30, Otterburne 9.50, Dominion City, 10.55, Emerson, 11.05 a.m. Arrive à St. Vincent, 12.00.

RETOUR.

Laisse St. Vincent, 5.00 p.m, Emerson, 5.49, Dominion City, 6.00, Otterburne, 6 50, Niverville, 7.10, la Jonction de St Boniface, 8.00, Winnipeg, 8.35. Arrive à Selkirk, 10 00 p.m.

Un train d'accommodation laissera Winnipeg pour Keewatin et les points intermédiaires à 7.30 a.m chaque mercredi et samedi, arrivant à Keewatin à 7.00 p.m. le même jour.

RETOUR.

Laisse Keewatin chaque Jeudi et Lundi matin à 7.00 a.m , arrivant à Winnipeg à 7.00 p.m. le même jour.

—o—

DIVISION OUEST.

Un train d'accommodation laissera Winnipeg tous les jours, excepte les dimanches, à 8 00 a.m , Stoney Mountain, 8 40, Stone wall 9.00, Meadow Lea, 10.20, Poplar Heights, 10.25, Ossowa, 11.00, High Bluff, 12.25, arrivant au Portage la Prairie à 1.00 p.m.

RETOUR.

Laisse le Portage la Prairie à 2.30 p.m., High Bluff, 3.05, Ossowa, 4 30, Poplar Heights, 4.55, Meadow Lea, 5 16, Stone wall, 6.30, Stoney Mountain, 6 50, arrivant à Winnipeg à 7 30 le même jour.

L'expédition des trains a lieu d'après l'heure de St. Paul, c'est-à-dire 17 minutes plus tôt que l'heure de St Boniface. La connection se fait avec les convois du chemin de fer St. Paul, Minneapolis et Manitoba.

T. J. LYNSKEY,
Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer,
Winnipeg, 10 Mars 1881.

Avis Public.

—o—

AVIS PUBLIC est par le présent donné que demande sera faite à la Legislature de Manitoba, après l'ajournement de la présente session d'un acte pour amender de nouveau l'acte amende d'incorporation de la Cité de Winnipeg et les amendements d'icelui.

A. M. BROWN,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, }
Winnipeg, 11 Fev. 1881. }

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine re-ouverture de la session de la Legislature de Manitoba pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de Westbourne et Nord Ouest.

J. A. M. AIKINS,
Soliciteur.

Winnipeg, 9 février 1881. 6-f

AVIS.

AVIS est par le present donné qu'une application sera faite à la prochaine session de la Législature de Manitoba, dans le but d'obtenir la passation d'un Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer Sud Est de Manitoba, avec pouvoir de construire et mettre en opération un chemin de fer, commençant à la Cité de Winnipeg pour se diriger dans la direction Sud Est à un point à ou près l'angle Sud Est de la Province de Manitoba, avec pouvoir de mettre en opération la vapeur et autres vaisseaux faisant partie d'icelle sur aucune des eaux navigables.

A. C. KILLAM,
Solliciteur pour les requérants.

Winnipeg, 1er mars 1881. 4-f

AVIS

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine session de la Législature de Manitoba, dans le but d'obtenir un Acte pour mettre en loi le Règlement passé par la Municipalité de Louise, intitulé : "Un Règlement pour venir en aide à la Compagnie du Chemin de Fer de Colonisation de Manitoba Sud," en émettant et donnant à la dite Compagnie, par moyen de debentures de la Municipalité de Louise une somme d'argent de soixante-cinq mille piastres, et d'établir un mode spécial pour le paiement des dites débentures et intérêts.

A. C. KILLAM,
Solliciteur pour la Municipalité de Louise.

Daté à Winnipeg,
23 Février, 1881. 4-f

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la Legislature de Manitoba, après l'ajournement de la présente session, qui doit s'assembler en mai prochain, pour obtenir un acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de fer Sud Est de Winnipeg, avec pouvoir de construire et mettre en opération un chemin de fer commençant à la Cité de Winnipeg, et se dirigeant de là au Sud Est à la frontière de la Province de Manitoba et l'Etat du Minnesota.

T. S. KENNEDY,
de Kennedy et Sutherland,
Solliciteurs pour les requerants.

Daté à Winnipeg 10 Mars 1881 4f.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la Legislature de Manitoba, après l'ajournement de la présente session, qui doit s'assembler en mai prochain, pour obtenir un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Winnipeg et West Lynne, avec pouvoir de construire et mettre en opération un chemin de fer commençant à la Cité de Winnipeg et de là se dirigeant vers le sud à un point sur la ligne de démarcation entre la dite Province de Manitoba et les Etats Unis d'Amérique, à ou près West Lynne, et avec pouvoir de construire une branche à l'ouest de la ligne de démarcation de la dite Province de Manitoba et les territoires du Nord Ouest.

T. S KENNEDY.
de Kennedy et Sutherland,

Solliciteurs pour les requérants.
Daté à Winnipeg 10 Mars, 1881. 4f

LE "METIS."

Jeudi, 17 Mars 1881.

RÉGICIDE.

Lundi dernier, une dépêche télégraphique nous apprenait l'assassinat de l'Empereur de Russie, commis dimanche, dans les rues de St. Pétersbourg. Le Czar passait par les rues de la ville lorsqu'un globe en verre, rempli de glycerine, fut lancé sous sa voiture et l'arrière-train du véhicule fut brisé par l'explosion. L'Empereur qui n'était pas blessé, sortit de voiture ; mais au même instant un autre projectile fut lancé à ses pieds et le monarque fut écartelé par l'explosion qui se produisit aussitôt. Le frère du Czar fut tué instantanément. On transporta l'Empereur à son palais et il mourut quelques heures après.

LE RECENSEMENT.

Dans quelques jours les recenseurs devront commencer à faire le relevé de notre population et des statistiques nécessaires au recensement décennal. Comme le chiffre de la population sert de base à une foule de dispositions statutaires, il est de la plus haute importance que notre recensement soit bien fait et surtout très complet. Autrefois on avait beaucoup de difficultés à obtenir dans certaines familles les renseignements requis ; mais les appréhensions chimériques qui existaient alors sont maintenant disparues, et on comprend aujourd'hui la nécessité de constater le nombre et la richesse des habitants de chaque pays.

Nous espérons que chaque citoyen se fera un devoir de leur rendre la tâche aussi facile que possible, en donnant aux officiers chargés de ce travail, tous les renseignements et les indications essentiels afin que personne ne soit oublié.

Les Frontieres de Manitoba.

Nous lisons ce qui suit dans *La Minerve*, au sujet de l'extension des limites de Manitoba. La conduite suivie en chambre ici par nos députés, est conforme à l'opinion déjà exprimée par ce journal sur cette question.

....

"Nous avons déjà exprimé nos opinions sur ce projet d'agrandissement, et nous ne croyons pas que ce bill nous oblige à les modifier.

"Nous ne voyons pas quel va être le résultat direct et immédiat de ce nouvel arrangement : la province sera plus grande, mais après ?

"Sera-t elle au moins plus riche ? Il ne parait, pas, d'après le budget ; la somme proposée comme subside est de $105,653,04 ; c'est le montant ordinaire.

"Comment la province pourra-t-elle se charger d'un pareil territoire, avec une somme aussi minime ? Car ces territoires demandent une administration très coûteuse. La distance, l'état des voies de communication, le clairsemé des habitants, et la nécessité qui existe toujours de pourvoir à leurs besoins, sont autant de motifs de nature à faire comprendre qu'une centaine de mille piastres à ce service ne durera pas trois mois.

"Il est vrai que le bill ne dit pas à quel date l'acte prendra effet. Si on comprend les lois ordinaires, il vient en force le jour de sa sanction nous prévoyons, ou une négligence nécessaire énorme dans l'administration des affaires du pays annexé ou un endettement à perte de vue de la part de la province.

"Si, d'un autre côté, l'application de la loi éprouve du retard, et si elle attend le bon plaisir d'une proclamation du Gouverneur en conseil, il est plus que probable que ce retard se prolongera jusqu'à la prochaine session.

"Et alors on se demandera pour quoi on s'est tant pressé.

"La province de Manitoba, comme les autres provinces, aura droit dans la Chambre des Communes, et dans le Sénat, à une plus grande représentation et à un montant de subsides proportionnés à sa population. Si on pouvait de suite lui donner les bénéfices de sa grandeur, il y aurait au moins compensation pour les nouvelles charges qu'on lui impose.

"Cet acte va nécessiter toute une organisation nouvelle, pour l'administration de la justice, pour les écoles, pour l'établissement des municipalités et des bureaux d'enrégistrement.

"Le gouvernement fédéral avait déjà pourvu à ces différentes mesures, dans les Territoires du Nord-Ouest, dont faisait partie le territoire annexé.

"Le régistrateur dont le bureau a été établi à Rapid City est parti il y a quelques jours à peine pour aller prendre possession de son domaine. Va-t-il continuer ses opérations ? Va-t-il demeurer dans ses fonctions ? Va-t-il être mis à la retraite, par le fait de la nouvelle loi ?

"C'est ce qu'on ne dit pas, et il nous semble qu'on devait le dire.

"Il y a plus encore. Le 13 novembre dernier, le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord Ouest aux termes de la loi, a établi deux districts de votation, ceux de Kimberley et de Salisbury qui vont maintenant se trouver dans la province. Cette proclamation va donc, de fait, se trouver annulée.

"Nous ne croyons pas qu'une erreur de plus ou moins de l'honorable M. Laird soit un grand événement ; mais si on avait les moyens de l'éviter, on aurait dû le faire. De pareils oublis jettent toujours du discrédit sur ceux qui en sont responsables.

"Il y a encore un autre détail.

"Le nouvel acte est calqué au moins il parait l'être, sur l'acte dernièrement adopté par la législature de Manitoba

"Celui-ci declare que tous les actes du parlement se rapportant aux Territoires du Nord Ouest continueront de s'appliquer à la partie annexée, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par la législature de Manitoba.

"Le nouveau bill, d'un autre côté établit que tous les décrets et actes du parlement adoptés en vue de la province de Manitoba s'appliqueront aux nouveaux districts aussi pleinement que si ce territoire avait toujours fait partie de la province.

"Ici, il y a évidemment contradiction.

"Mais la difficulté est encore plus grande du côté Est dans cette partie du district de Keewatin que réclame Ontario.

"Qui va régner dans ce territoire? Qui va dominer ! Qui va être chargé d'y administrer la justice ?

"D'après l'acte 43 Victoria chapitre 6, une juridiction concurrente est établie entre les trois gouvernements d'Ontario, de Keewatin et de Manitoba, sur "certain territoire situé sur la frontière occidentale et septentrionale de la province de l'Ontario, et réclamé par le gouvernement d'Ontario comme faisant partie de la dite province"

"D'abord cette description d'un territoire est assez vague, et pourrait donner lieu à des discussions nombreuses autant que sérieuses.

"On parle du territoire réclamé par Ontario, mais d'aucuns prétendent que cette province devrait s'étendre jusqu'aux Montagnes Rocheuses. Ontario réclame tout, afin d'avoir au moins quelque chose. Va-t-on lui laisser le champ aussi libre que cela ? mais alors, on n'aurait pas besoin de tribunaux dans Manitoba ni dans le Nord Ouest ; toutes les causes seraient instruites à Toronto.

"Cet acte a été une erreur ; il signifie une première concession aux prétentions d'Ontario ; c'est un premier jalon posé, en faveur de ses demandes et de ses réclamations.

"Tant qu'il y avait doute, tant que la décision finale n'était pas rendue en faveur d'Ontario, le gouvernement fédéral devait maintenir ses droits pleins et entiers. Il en aurait coûté un peu d'argent, peut être, mais la dignité aurait été mieux sauvegardée.

"Cet acte était abregé, de droit, à la fin de la présente session, nous regrettons qu'il soit continuée encore un an.

"L'administration de la justice est un des premiers devoirs des gouvernements et avec lui on ne devrait pas transiger.

"D'après les données les plus exactes que nous puissions avoir, nous ne parvenons pas à saisir l'objet de la nouvelle loi ; nous n'en voyons pas le résultat pratique ; au contraire, il nous parait rencontrer beaucoup d'inconvénients.

"Hormis qu'on tienne absolument à faire plaisir au gouvernement de Manitoba ; dans ce cas, nous nous inclinons, et nous acceptons, sans phrases.

NOTES D'OTTAWA

Une somme de $1800 a été votée par le Parlement en faveur de l'Hôpital de Saint Boniface, pour dédommager les RR Sœurs de la Charité pour les soins donnés aux personnes blessées sur le chemin de fer du Pacifique et transportées à cette institution.

***

Les chambres seront prorogées mardi prochain. La session s'étant ouverte le 9 décembre, aura duré trois mois et treize jours dont la moitié du temps a été employée à la discussion de la question du contrat du chemin de fer du Pacifique.

***

Sir Charles Tupper est parti pour l'Europe où il doit passer quelques mois dans le but de rétablir sa santé affectée par le travail de la présente session. Sir Charles doit visiter le midi de la France.

***

Le projet de loi pour l'extension des limites de la Province de Manitoba a été introduit au Sénat par l'Hon M. Campbell.

***

On dit que Son Excellence le Marquis de Lorne va prochainement être élevé à la pairie sous le titre de Duc de Greenwich.

***

Des chartes ont été accordées aux deux compagnies de crédit Foncier Canadien.

***

Une requête a été présentée par l'hon. J. Royal contre le juge-en-chef Wood. Les accusations contenues dans cette requête sont très graves et il n'y a pas de doute qu'une enquête se tiendra à ce sujet. MM. Ryan et Schultz ont aussi demandé la mise en accusation du Juge Wood.

***

Plusieurs députés ont déjà laissé la capitale pour retourner dans leurs foyers.

***

Il n'y a encore rien de connu sur le résultat de la mission de l'Hon. M. Norquay à Ottawa ; mais il est probable qu'il n'a pas obtenu ce qu'il désirait.

TRAVAUX PUBLICS DANS LE NORD-OUEST.

Nous voyons que le Parlement Fédéral a approprié cette année un montant considérable pour rendre navigable la rivière Saskatchewan.

Il n'est que juste de dire que cette mesure a été accordée à la sollicitation pressante du député de Provencher et habilement secondé par le député de Selkirk. Il sera facile à l'aide des travaux qui devront être entrepris de faire disparaitre les obstructions qui gênent la navigation de cette rivière et d'augmenter ainsi considérablement le commerce du Nord-Ouest.

Le montant voté n'est pas bien élevé mais nous aimons à croire que ce n'est qu'un premier pas dans la bonne direction.

Le Nord-Ouest contribue assez largement au trésor public de la Puissance par la vente de ses millions d'acres de terre pour avoir droit à une part des subsides. D'ailleurs tout ce qui contribue à la prospérité du Nord-Ouest, doit avoir pour conséquence immédiate, une augmentation dans la valeur des terres et compensera largement le gouvernement des deniers dépensés, par les profits qu'il en retirera. On sait que la rivière Saskatchewan sillonne tout le Nord-Ouest, prend sa source dans les Montagnes Rocheuses et va se perdre dans le lac Winnipeg, qui lui-même déverse ses eaux dans la Baie d'Hudson par la rivière Nelson.

Il y a déjà quelques bateaux qui naviguent sur cette rivière dans les eaux hautes du printemps, et il suffirait de creuser à quelques endroits pour rendre la navigation praticable jusque dans le voisinage d'Edmonton.

Le rapport des ingénieurs qui seront envoyés sur les lieux fournira de précieux renseignements qui ne contribueront pas peu, nous l'espérons, au développement du Nord-Ouest.

NOUVELLES DU CANADA.

On annonce que l'une des filles de feu l'honorable Luc Letellier de Saint Just, vient d'entrer au couvent des Sœurs Grises à Montréal.

Le Père Lacasse, qui vient de parcourir le comté de Lotbinière ; dans les intérêts de la colonisation, est parti pour visiter les comtés de l'Islet et Kamouraska.

Le *Herald* de Montréal n'a aucune confiance dans le projet de faire de Québec un port d'hiver. Au cours d'un article publié à ce sujet, il dit qu'il n'y a pas une personne compétente qui ne considère comme ridicule l'idée de M. Sewell.

L'élection dans les comtés de Bellechasse et de Charlevoix aura lieu le 19 courant.

Les nombreux amis de l'honorable M. Mousseau, dans la Chambre des Communes, lui présenteront prochainement son portrait peint à l'huile.

Les travaux du recensement commenceront le 4 Avril prochain.

Les Evêques Catholiques de la Colombie Britannique ont envoyé une requête à la législature locale demandant à être placés quant aux écoles, sur le même pied que les protestants de la province de Québec.

On a des nouvelles d'outre-mer ; la santé de l'hon. Juge Tessier, est parfaitement rétablie. Il devait s'embarquer avec sa famille le 7 avril pour revenir en Canada.

A Rome la famille Tessier a eu une audience spéciale de Sa Sainteté Léon XIII.

Pendant son séjour à Rome, M. le Juge Tessier et sa famille ont été fêtés par le général Kauzler. A Pise ils ont été les hôtes du baron Boileau.

A Paris, ils ont été l'objet des attentions de M. Claudio Jannet qui les a reçus chez lui, et où ils ont rencontré MM. Lucien Brun, Chesson de Vignault Carrière.

EMPARONS-NOUS DU SOL.

Nous sommes un petit peuple, mais nous avons un grand pays.

Songez donc que, si le sol canadien était aujourd'hui également divisé entre chaque tête de notre population, chacun de nous aurait à lui seul un comté !

Et dire qu'avec de si grandes facilités pour acquérir un patrimoine, nos Canadiens s'en vont toujours à l'étranger.

C'est incroyable ! Pourtant le fait est là brûtal et hideux ! !

Non seulement il y a des terres fertiles dans l'Ouest, dans les lointaines régions de la Confédération, qui n'attendent que des hommes de bonne volonté pour produire en abondance les choses nécessaires à la vie, mais il y en a beaucoup aussi dans notre province de Québec.

Nous avons ici, au nord et au sud du St. Laurent, dans le voisinage, de belles et populeuses paroisses, d'immenses étendues de terres incultes et des plus fertiles. Le lac St. Jean, l'Ottawa, le St. Maurice, le Batiscan, sont des régions capables de contenir des milliers et des milliers de colons.

Dans le comté de Rimouski vient d'être decouverte une très-belle vallée par M. Pâquet, curé des Méchins. Elle se déroule aux pieds des Chick-Chawks jusqu'à la Gaspésie. Il est de notre intérêt de coloniser ces terres au plus vite. Mais pour amener des colons dans ces forêts vierges, dans un temps comme celui-ci, alors que chacun aime tant ses aises, il faut bien des choses.—*Union des Cantons de l'Est.*

LES BOERS

Qu'est ce que c'est que les *boërs* ? voilà une question que l'on s'est souvent adressée depuis quelque temps. On ignore même ce que veut dire le mot.

Le mot *boër* est hollandais et veut dire littéralement, bouvier, mais par extension fermier. Il a la même origine que le mot allemand *bauer* et l'autre tiré de l'anglo saxon, *boor*

Les *boërs* sont en somme des descendants d'émigrants hollandais venus s'établir au Cap de Bonne Espérance sous la conduite de Jan Van Riebeck en 1652 Ces émigrants furent bientôt rejoints par des huguenots français en 1687 et 1689 qui se fondirent de suite dans la population hollandaise.

La langue des *boërs* est le hollandais du Cap ; c'est ainsi qu'on le

nommé. La base est le hollandais, mais singulièrement bigarré de mots anglais, français, allemands, et même malais et hottentots. C'est là l'idiome prédominant dans le Transvaal et la république d'Orange, ainsi que dans la population de la partie ouest de la colonie du Cap, pendant que dans la partie Est, la Cafrérie et Port Natal on parle plus l'anglais que le hollandais. Sur les 380.000 ou 400.000 blancs qu'il y a dans l'Afrique du sud, une proportion de vingt-cinq pour cent est d'origine britannique, 73 pour cent sont d'extraction bas allemande et environ 2 pour cent représentent d'autres nationalités. Ce sont les colons anglais qui ont donné aux émigrants hollandais le nom de *boërs* et les émigrants l'ont gardé.

BON A SAVOIR.

Il y a de cela quelques années. Dans la ville de M....... résidait un *vieillard* au loin connu pour son inépuisable charité. Le pauvre chez lui recevait toujours.

Un jour d'hiver, se présente une pauvre femme —Un peu de bois s'il vous plait ?—L'intendant lui en fit aussitôt donner. Ce bois n'etait pas scié.

En sortant de la cour, cette femme songe qu'elle n'a pas de quoi faire scier son bois ; elle se trouvait à deux pas de la porte principale, elle laisse là son traîneau, monte les degrés et demande le vieillard, le maître de la maison.—Quelques sous s'il vous plaît pour faire scier mon bois ?—Le vieillard aussitôt les lui donne en y ajoutant quelques bonnes paroles, et la pauvrette s'éloigne contente.

La mendiante venait à peine de partir. L'intendant fut appelé.—Jusqu'à cette heure, dit le vieillard, nous avons donné notre bois tout scié, tout prêt pour le service. Voici cependant qu'une femme vient de me demander des sous pour le faire scier.—Maître, répondit l'intendant : il semble que c'est bien assez de donner le bois sans le faire scier. Et la chose en reste là pour le quart d'heure.

Le lendemain matin, on trouva dans la cour un tas de bois scié dûment et proprement. L'intendant fut surpris ; il crut à une petite désobeissance, ne se fâcha pas cependant, c'était la première.

Le surlendemain, même jeu : le bois scié comme la veille Et de coupable, point : Ce n'est pas moi, disait celui-ci, ni moi non plus, disait celui-là

Hé ! bien je saurai qui, fit l'intendant. Et la nuit suivante, à l'insu de tous, il se mit en embuscade à la fenêtre qui donnait sur la cour. Il était là depuis assez longtemps ; minuit venait de sonner, soudain un bruit leger se fait entendre, une porte s'ouvre, un homme sort et s'avance à pas lents : c'était un vieillard évidemment ses cheveux blancs, sa démarche, tout l'annonçait.

Ce vieillard, l'intendant l'eut bientôt reconnu, c'etait *son maître* son maître qui malgré son âge, malgré l'heure et le froid, venait scier du bois pour *ses pauvres !* L'intendant laissa scier quelquers quartiers, pouvant à peine en croire ses yeux et retenir son émotion. Bientôt il fut près du vieillard et le ramena disant: le bois sera scié maintenant.

—

Voilà qui s'appelle de la charité, mais de la charité comme on en voit rarement.

—

Ami lecteur, tu serais bien aise de connaître ce vieillard, n'est ce pas ? Hé bien ! tu le connais ; ce vieillard, il vit encore, ce vieillard c'est un *évêque*, et cet évêque c'est *Mgr. Bourget*

—

Des enfants du diable, on crie journellement, sur les toits, les faits et gestes ; pourquoi des enfants de Dieu ne rien dire ?

Mais, ô vanité d'ici-bas! Que les temps sont changés ! celui qui jadis était si *riche* est devenu *pauvre*, celui qui *donne* tant autrefois, *demande* aujourd'hui !

—

Ame compatissante : console-toi. Quand on a vu quatre-vingt deux hivers, quand on a vécu du bon Dieu, l'or et l'argent sont moins que rien. Ce vieillard ne veut pas enrichir sa pauvreté ; s'il demande, ce n'est pas pour lui-même ; s'il demande, c'est pour avoir le plaisir de donner encore.

JEAN-BAPTISTE.

15 Février 1881.

CONSEIL MUNICIPAL.

ST. FRANÇOIS XAVIER.

Il y a eu lundi, sept courant, séance régulière du conseil municipal de St. Frs.-Xavier. Etaient présents : M. le Préfet J. Sénécal et MM. les Conseillers Deslauriers, Pagé, Lafrenière, Daigneault, St. Germain et Turner.

Les minutes de la dernière assemblée ayant été lues sont adoptées.

Le rapport des auditeurs est demandé et n'ayant pas été fait, quoique M. Joseph Forget qui a été officiellement notifié de sa nomination à cette charge n'a pas donné avis par écrit qu'il n'acceptait pas, il fut proposé par le conseiller Saint Germain secondé par le conseiller Lafrenière que M. Elzéar Tourond soit nommé auditeur à la place de M. Forget. Adopté.

Résolu : que la somme de six piastres et cinquante centins soit payée à M. John McDougall comme député officier rapporteur pour le quartier No. 1, et la somme de trois piastres à David Gagnon pour louage de sa maison dans le quartier No. 1, lors de la dernière élection municipale.

Le rôle d'évaluation pour le quartier No. 2, n'ayant pas été rémis au greffier à temps, le conseiller Deslauriers propose, secondé par le C. Pagé qu'avis soit immédiatement donné au cotiseur de remettre le rôle au greffier du conseil d'ici à trois jours et que si le dit rôle n'est pas remis, alors que le Préfet soit autorisé à nommer un autre cotiseur à la place de ce dernier. Adopté.

Le conseiller Daigneault informe le conseil que M. Pascal Breland donne au conseil l'usage d'une chambre pour tenir les assemblées et ce, tant que la maison lui appartiendra. Adopté.

Le conseiller Deslauriers ayant été nommé pour s'entendre avec le greffier au sujet de son engagement et fait rapport qu'il désire que le conseil prenne la chose en considération à la prochaine assemblée du conseil. Adopté.

Proposé par le conseiller Turner, secondé par le conseiller Daigneault, que les charges de trésorier et de collecteur soient considérées à la prochaine assemblée. Adopté.

Proposé par le conseiller Turner, secondé par le conseiller Deslauriers, que le greffier soit autorisé à compléter le rôle d'évaluation, après avoir reçu le retour des cotiseurs Adopté.

Proposé par le conseiller Lafrenière, secondé par le conseiller St. Germain, que deux délégués soient nommés pour s'entendre avec le gouvernement aux fins d'avoir de l'aide pour certains travaux publics dans la Municipalité.

Et que le préfet et le conseiller Turner soient les délégués. Adopté.

Proposé par le conseiller Daigneault, secondé par le conseiller St. Germain, qu'un comité composé de MM. les conseillers Deslauriers St. Germain et Pagé soit nommé pour s'enquérir des travaux nécessaires dans la municipalité, et de faire rapport à la prochaine séance.

Le conseiller Deslauriers donne avis qu'à la prochaine séance du conseil il introduira un règlement concernant la nomination, les devoirs et la rénumeration des grands voyers.

Le conseiller Pagé donne avis qu'à la prochaine séance il introduira un règlement concernant les journées de corvée.

Proposé par le conseiller Turner, secondé par le conseiller Pagé, qu'un comité composé du préfet et des conseillers Deslauriers et St. Germain, soit nommé pour examiner avec le greffier, le rôle de la municipalité et de faire rapport à la prochaine assemblée du conseil. Adopté.

Proposé par le conseiller Turner, secondé par le conseiller Daigneault, que le conseil s'ajourne au premier lundi d'avril prochain.

PIERRE LAVALLÉE.
Greffier Pro Tem

LES HOMMES FORTS.

Le grec Milon porta sur ses épaules l'espace d'un mille, sans arrêter, un bœuf de quatre ans, le tua la course finie, d'un coup de poing et le mangea dans une journée. Sa force musculaire était si grande qu'il s'attachait une corde autour de la tête et la brisait par la seule tension de ses veines. Ses repas ordinaires consistaient en 80 livres de viande, autant de pain et quinze chopines de vin.

Polydome, de Thessalie était d'une taille et d'une force énorme ; on dit que sans autres armes que ses bras il saisit un taureau par les pattes de derrière et l'animal ne put échapper qu'en laissant la corne de ses pieds entre les mains de l'athlète.

L'empereur Maximilien avait au-dessus de huit pieds, et comme Milon de Crotone, pouvait mettre en poudre la pierre la plus dure en la pressant avec ses doigts, il brisait aussi d'un coup de pieds la patte d'un cheval. Le bracelet de sa femme lui servait de bague et il mangeait à un repas ordinaire soixante livres de viande.

Tophan, un anglais, né en 1710, prenait une barre de fer et la pliait de manière à s'en faire un collier Une nuit, trouvant un soldat endormi, il le mit avec sa guérite sur ses épaules et le porta à un demi mille plus loin. Quand le soldat se réveilla il fut fort surpris de se trouver sur le mur d'une église en voie de construction. A la suite de querelles domestiques il se suicida, étant encore très jeune.

Le fameux Scanderberg roi d'Albanie, qui naquit en 1414, était très grand. Il a accompli avec son épée des tours de force qui n'ont été jamais égalées. Il coupait en deux avec un cimeterre un homme couvert d'une cotte d'armes ou d'une épaisse cuirasse. Un jour on amena devant lui deux individus qui avaient maltraités des Albanais ; furieux il les coupa en deux d'un seul coup de cimeterre.

Maurice, comte de Saxe, avait hérité de la force de son père. Il avait surtout dans les doigts une vigueur extraordinaire. Ayant un jour besoin d'un tire-bouchon et n'en trouvant pas, il s'impatienta, prit un gros clou, le tordit et en fit un tire-bouchon avec lequel il déboucha douze bouteilles de vin. Une autre fois étant chez un forgeron, il s'amusa à casser avec ses mains et séparer en deux tous les fers à cheval qu'il put trouver.

Si l'histoire ne ment pas, Phatyllus de Crotone pouvait d'un seul saut franchir un espace de 36 pieds

Nouvelles Locales

—La neige fond rapidement.

—Il y a eu réunion du Conseil Municipal mardi soir.

—M. Payette a acheté un lot sur la rue Notre Dame.

—M le Docteur Fafard se propose de construire une maison élégante sur le lot, rue Dumoulin.

—M. L. A. Prud'homme a acheté le lot de M Camille Muloin, sur la rue Notre Dame.

—M. Charles Sauvé a été nommé Greffier de la Municipalité de Youville à la place de M. Simon Fraser.

—Le grand magasin de MM. Thibaudeau frères à Winnipeg est presque terminé.

—M. le Docteur Fafard est chargé de faire le recensement de la division électorale de Saint Boniface.

—M. Joseph Beaubien a fait des réparations considérables à son établissement.

—M. Richer de Sainte Anne des Chênes, a loué le moulin à farine appartenant à la succession de l'hon James McKay.

—M. le Capitaine Brisebois Régistrateur du district de la Saskatchewan, est parti mardi pour se rendre à Minnedosa chef-lieu de son district.

—M Onésime Monchamp se propose de construire une magnifique résidence sur la rue Ste. Marie à Winnipeg.

—Les RR. MM. Fillion de St. Jean Baptiste et Pelletier de St. Joseph sont au Palais Archiépiscopal aujourd'hui.

—Les membres du Conseil de la Société d'Agriculture Provinciale doivent se réunir mardi prochain, à 2 heures p.m. dans la salle du Conseil de Ville à Winnipeg.

—Le nouveau pont sur la Rivière Rouge, entre St. Boniface et Winnipeg, ne sera pas construit avant l'hiver prochain Il a été impossible de se procurer le bois nécessaire pour en commencer la construction à présent.

—Lundi dernier, à l'occasion de la fête de la Révde. Mère Hamel Supérieure des Révérendes Sœurs de la Charité, un grand nombre de personnes de cette localité et de Winnipeg sont allées présenter leurs hommages à cette vénérable religieuse.

—Mardi prochain, les volontaires de Winnipeg doivent donner une séance publique sous le patronage de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur. La compagnie de Saint Boniface a été invitée à servir de garde d'honneur à Son Excellence.

—Nos compatriotes Irlandais chôment aujourd'hui en l'honneur de leur Patron Saint Patrice. Il y a messe solennelle à l'Eglise Sainte Marie de Winnipeg ce matin et un grand concert ce soir à l'hôtel de Ville.

—La Cour d'Appel a renversé le jugement du Juge en Chef dans la cause du Lieutenant Gouverneur contre la corporation de Winnipeg, pour l'expropriation du terrain sur lequel repose l'extrémité est du Pont Louise à Saint Boniface La Corporation porte la cause à la Cour Suprême.

—Nous saluons avec plaisir le retour au milieu de nous de M. Cyrille Girard, constructeur de vaisseaux. M. Girard est engagé par la Compagnie Robinson pour diriger la construction d'un magnifique steamer à roues de côté, avec une force motrice de 150 chev. Ce bateau devra faire le service sur le lac Winnipeg. Il est probable que la construction se fera à St. Boniface. M. Girard a laissé Lévis le 8 janvier pour se rendre dans l'Etat du Minnesota où il a préparé tout le bois de charpente. Douze chars chargés sont attendus demain.

Depuis ce jour jusqu'a la fin de 1881

Une Piastre !!

Le *Mail* (Toronto) est au premier rang des journaux et depasse ses rivaux. Le mieux écrit, le mieux informé et le plus influent des journaux canadiens, il fait honneur à l'esprit d'entreprise de nos compatriotes. (*Brampton Conservator.*)

Le "Mail" Hebdomadaire.

Le meilleur marché et le premier en Amérique. Il nous reste des *Annuaires* dont la valeur est plus grande qu'aucun manuel agricole de trois piastres d'abonnement. Nous enverrons un *Annuaire* à tout abonné, tant qu'il nous en restera.

Nous ferons plus !

Nous enverrons *gratis* à chaque abonné du *Mail* hebdomadaire de 1881 un *Annuaire* de 1881 en voie de préparation.

Ainsi les abonnés nouveaux recevront
Le *Mail* hebdomadaire pour 15 mois,
L'annuaire agricole de 1880,
L'annuaire agricole de 1881,

Le tout pour UNE PIASTRE !

S'adresser
THE "MAIL,"
Toronto

jno—25

ARGENT A PRETER.

La "Manitoba Investment Association"—ou Société de Placements de Manitoba

Prête des fonds sur la garantie de terres en culture et sur des propriétés de ville en plein rapport.

Débentures négociées.

Les frais d'actes et autres sont tarifées par l'Association et mis au plus bas chiffre.

BUREAUX :—Bloc de la Banque des Marchands.

A. McARTHUR,
Gérant.

Winnipeg 21 Août 1880.



Chemin de fer du Pacifique CANADIEN.

TRAVERSES (TIES) DEMANDEES.

Le soussigné est autorisé de faire l'achat de Traverses (*Ties*) en épinette rouge ou épinette blanche, "saines, exemptes de "toutes entailles ou coches, taillées ou "sciées carrées aux deux bouts, de 8 pieds "de long, aplanies sur les côtés opposés à "une épaisseur uniforme de 6 pouces, la "surface aplanie n'ayant pas moins de 6 "pouces sur chaque côté aux deux petits "bouts."

Les prix suivants seront payés pour telles Traverses delivrées et empilées le long de la berme du C. F. P. C., à l'ouest de Cross Lake, le ou avant le 1er mai 1881 :

Traverses d'épinette rouge, 23c chaque.
Do do blanche, 18c "

Les traverses en épinette blanche seront acceptées en une quantité n'excédant pas un quart du nombre total délivré par chaque partie contractante.

Pour ces traverses, des paiements en ARGENT COMPTANT seront faits après inspection et acceptation.

WM. Y. ROCHESTER,
Inspecteur des Bois et Traverses.

Winnipeg, 1er fev. 1881.

ABONNEZ-TOUS AU JOURNAL "LE METIS"

LE SEUL ORGANE FRANÇAIS PUBLIÉ DANS LE NORD OUEST.

l'Abonnement est de $2 50 par Année,

PAYABLE D'AVANCE

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a J. C. S. ROYAL, Gérant.

CHAUX, PIERRE, SABLE.

Stony Mountain Lime & Stone Co.

A commencé ses opérations et est prête à livrer de la pierre à bâtir à Winnipeg, Portage la Prairie et Emerson ou à n'importe quel point sur la ligne du chemin de fer Pacifique canadien à très bas prix

Des échantillons de pierre peuvent être vus au bureau de la Compagnie, Winnipeg.

Est aussi en état de fournir de la chaux en grande ou petite quantité après le 15 mars, ayant sous construction deux larges fours patentés, qui donneront 2 000 minots chaque par semaine. Un hangar pour la chaux sera construit à la carrière et à Winnipeg, où les ordres à partir d'un minot de chaux et sable seront remplis sous le plus court délai.

Pour plus amples informations, prix, etc adressez à

JAS. G. MACDONALD,
Winnipeg.
WM. W. MACALISTER,
Stony Mountain.

m-3-13-3m

GASPARD LONGPRE,

ST. BONIFACE.

IMPORTATEUR DE
FERRONNERIES,
FERBLANTERIES ET
INSTRUMENTS D'AGRICULTURE.

Le magasin de M. Longpré se trouve situé à l'ancienne place de M. Roy où le public est spécialement invité à aller lui faire une visite afin de se convaincre par lui même du bas prix auquels il vend ses ferronneries, ferblanteries, instruments d'agriculture etc., etc.

On se charge aussi à ce magasin de toutes sortes de réparations. Ouvrage sur commande des mieux finies.

SPÉCIALITÉ.

Instruments d'agriculture.

G. LONGPRÉ.

3m-10m-81

F. PARENT,

Peintre, Decorateur, Etc.,

Magasin et Boutique à

SAINT BONIFACE, PRES L'HOTEL NATIONAL.

M. Parent, tout en remerciant le public de l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à ce jour l'invite à venir lui faire visite. Comme par le passe les commandes reçues de la campagne seront exécutées sous le plus court délai et à des prix très réduits.

Spécialité pour les Voitures

F. PARENT.

m10-6m-81

ZOTIQUE LAVOIE,

Forgeron et Mécanicien,

SAINT BONIFACE.

Exécute à sa boutique toutes espèces d'ouvrages tels que :

FERRER LES CHEVAUX.
FERRER LES VOITURES,
ETC, ETC., ETC.

Le tout se fait avec des matériaux de première classe, et la main d'œuvre est sans réplique.

Toutes commandes envoyées recevront la plus promte attention.

Sa boutique est sur l'avenue Taché vis-à-vis l'étal de boucher de MM. Bonick & McCormick.

Z. LAVOIE.

m10-6m-81

F. LETOURNEAU

FERBLANTIER, &c., &c.

(Près de la Traverse St. Boniface.)

M. LÉTOURNEAU remercie ses nombreuses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour et en même temps les informent qu'il continuera à exécuter sous le plus court délai toutes les commandes laissées à son magasin.

Pour vous convaincre du bon marché venez lui faire visite, et certain qu'il est de donner entière satisfaction.

Poêle, Tuyaux, Theière, Fanaux, Lampes, Grements de cuisine, Instruments aratoires, &c., &c., &c., toujours en magasin.

F. LÉTOURNEAU.

3m-6m-81.

M. HUGHES

ENTREPRENEUR ET MARCHAND DE MEUBLES,
228 GRANDE RUE, WINNIPEG.

MEUBLES.

Constamment en mains des meubles pour maison privée et bureaux. Le tout dans les meilleurs goûts et à très bon marché.

ENTREPRENEUR

de cercueils et d'écrins en noyer noir et en bois de rose, etc. etc., etc.

AUSSI

Tout ordre ou commande laissés à son établissement recevront la plus grande attention.

Moulures pour Cadres.

Des moulures de toute espèce pour encadrer des gravures ou images de toute grandeur.

Venez me voir avant d'acheter ailleurs.

M. HUGHES.
No. 228 Grande Rue.

Winnipeg, 3 Mars 1881.

m-3-1a

COMPAGNIE

DE LA

BAIE D'HUDSON.

TERRAIN A CULTURE

A VENDRE DANS

Manitoba et le Nord-Ouest.

La Compagnie de la Baie d'Hudson possède 7 000.000 d'acres de terre dans la grande et fertile zône et offre maintenant en vente

500,000 ACRES

arpentées par le Gouvernement de la Puissance.

LOTS DE VILLE A VENDRE,

Dans Winnipeg, West Lynne, Portage la Prairie et Goschen (Territoire du Nord Ouest.)

Les lots ci-dessus seront vendus à des prix raisonnables et à des conditions de paiement très faciles.

Toutes les informations ayant rapport à ces terrains seront données au Bureau de la Compagnie à Winnipeg et à Montréal.

C. J. BRYDGES,
Commissaire des Terres.

m9-1a-81

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.



LA NOUVELLE

Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

La navette y est à fil double, et la pique est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considérables que n'importe quelle autre macnine, et le prix en réduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort,

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessité de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtés quelque soit l'épaisseur de l'étoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côte de l'aiguille

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même ; le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualité et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner,

ou faites en venir une par l'entremise du journal,

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent rembourse si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les témoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des échantillons d'ouvrage,—conditions libérales, circulaires, etc.,—s'adresser :

775 BROADWAY, NEW-YORK.

16 Oct. 1879—18 f.

AGENCE GENERALE

DE

PROPRIETES FONCIERES,

D'ASSURANCES,

de Prêt et d'Emprunt.

A.A. C. LaRiviere — Alex. Kittson

ST. BONIFACE, MANITOBA.

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Proprietes Foncières.

Des Assurances sont accordées contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidélite des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des propriétés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'exécution des demandes de Patente de terre d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St. Boniface, 20 Mai, 1880.

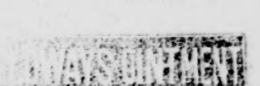


Ce Grand Remède est au nombre des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, de l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge ; et comme REMEDE GENERAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.



Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde entier

Pour guérir le MAL DE JAMBE, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hemorrhoïdes, Fistules,

HOLLOWAY'S PILLS

La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES.

Et sont vendus par tous les Marchands de Remedes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remedes sont enrégistrées à Ottawa. Aussi toute contre-façon dans les Possessions Anglaise de l'Amerique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boites. Si l'adresse n'est pas 533. Oxford Street, London, il y a falsification

St. Boniface. 16 Oct, 1879